

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de citer les conclusions de la commission: «L'insistance sur des conditions préalables pour négocier les conditions d'emploi à la table des négociations est incompatible avec la disposition selon laquelle tout effort raisonnable doit être déployé pour négocier une convention collective. Par conséquent, la commission déclare que l'employeur a agi contrairement à l'article 51 de la Loi et lui ordonne de s'y conformer.»

C'est précisément de la négociation de mauvaise foi. La commission a ordonné au gouvernement de se conformer à la loi du Canada. Au lieu de cela, il a décidé d'utiliser cette décision et son obligation légale de retourner à la table des négociations comme moyen de négociation, comme une autre épée de Damoclès qu'il tient au-dessus de la tête des employés pour les forcer à retourner à la table de négociations aux conditions qui aboutiraient à l'adoption rapide du projet de loi dont nous sommes saisis, avec peu de débat et sans amendements.

Une voix: Qu'on envoie promener les conservateurs!

Mme Catterall: L'important, c'est de régler les problèmes par la négociation. Or, depuis la semaine dernière, le ministre refuse, en tant que président du Conseil du Trésor, de s'adresser directement au président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Il n'a même pas retourné les appels du président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui a la responsabilité de veiller au bon fonctionnement du système. M. Deans, qui est président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, a hâte d'offrir ses services pour qu'on tente d'en arriver à une entente équitable ici sans qu'il soit nécessaire de recourir à la grève et à une loi sur le retour au travail.

Mais le gouvernement persiste dans son refus de nommer un médiateur qui pourrait jeter une certaine lumière sur la situation, qui pourrait nous permettre d'y voir plus clair et d'en arriver à une entente.

Une voix: Où est le médiateur, Gilles?

Mme Catterall: Mais pourquoi donc le gouvernement refuse-t-il de nommer un médiateur? Je ne vois qu'une raison: il ne veut pas que l'on voie clair dans la situation, qu'un point de vue objectif de la situation soit communiqué aux Canadiens qui pourront alors juger s'il agit avec équité ou non. Je crois que les Canadiens ont déjà leur opinion là-dessus.

Ils savent qu'il n'est pas juste qu'une personne qui gagne 500 000 \$ obtienne une prime de 80 000 \$, soit l'équivalent du traitement complet de quatre fonctionnaires.

Je voudrais revenir sur certains points soulignés par le ministre et poser certaines questions. Parlons tout d'abord de ce généreux montant de «500 \$» offert aux fonctionnaires dont les traitements sont les plus bas.

Je me demande si le ministre peut nous dire pourquoi il estime qu'il est juste, pour une personne qui gagne 26 999 \$, d'obtenir une prime de 500 \$ au moment de la signature de la convention collective, tandis qu'une personne qui gagne 27 000 \$, soit un dollar de plus, n'obtiendra pas cette prime. En fin de compte, la personne qui gagne 26 999 \$ se trouve à gagner plus que celle qui a un salaire de 27 000 \$. Il y a quelque chose de mystérieux là-dedans. Le ministre pourrait-il nous donner des précisions à ce sujet?

Une voix: C'est un bel exemple de l'économie vue par les conservateurs.

Mme Catterall: Le ministre sait parfaitement que 500 \$ quand on a un revenu de 20 000 \$, un revenu entièrement consacré à l'achat de biens et de services dont a besoin une famille et qui ne permet pas d'épargner ou de s'offrir des choses superflues, ce montant de 500 \$ ne paie pas l'augmentation des coûts entraînée l'an dernier par la taxe sur les produits et services pour cette même famille.

Le ministre sait aussi parfaitement que si les gens ont été en grève pendant sept jours, l'épargne pour le gouvernement a été nettement supérieure à ces 500 \$. Je dis bien nettement supérieure.

Les députés d'en face n'arrêtent pas de demander où nous allons trouver l'argent, où nous allons trouver l'argent nécessaire pour traiter de façon responsable des gens dont les salaires ne représentent pas plus de 3 p. 100 du budget national.

• (1310)

J'aimerais demander au ministre d'examiner le reste du budget, ces 88 p. 100, et d'être franc. Est-ce vraiment à ces gens de faire les frais de la gabegie du gouvernement?

Cela fait six ans qu'à chaque fois qu'il présente son budget, le gouvernement, serrant de plus en plus la vis, déclare au public qu'il va diminuer les effectifs de la fonction publique et qu'il se vante d'avoir éliminé 90 000 emplois et d'avoir mis à pied 34 000 personnes. Il décide maintenant de limiter les salaires des employés qui, compte tenu de l'inflation, perdent de l'argent, voient leur pouvoir d'achat non pas rester le même, mais dimi-